

## **ANNEXE 1**

### **Résumé -Notes**

#### **D'où vient le programme?**

##### **1. Rétrospective du projet**

- Entente de collaboration entre le CQL et l'UNAT
- Reconnaissance et appui du MELS
- Adhésion des ONL, AQLM, URLS
- Adoption des balises
- Rédaction d'une synthèse.

##### **2. Les programmes de formation**

###### **2.1 Organismes partenaires**

- Association des camps du Québec
- Association québécoise du loisir municipal
- Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade
- Fédération québécoise des centres communautaires de loisir
- Fédération québécoise du scoutisme /Association de scouts du Canada
  
- Les Clubs 4-H du Québec
- Loisir et sport Montérégie
- Mouvement québécois des vacances familiales
- Regroupement des URLS
- Fédération québécoise du sport étudiant
- Québec en forme

###### **2.2 Balises d'élaboration**

- Partage volontaire des programmes en vigueur dans les divers milieux.
- Reconnaît et appuie l'expertise des organismes
- Reconnu et soutenu par le MELS.
- Obtiene une reconnaissance sociale.
- Permette la réciprocité avec d'autres pays.
- Encourage la circulation dans et entre les réseaux au Québec et hors Québec

###### **2.3 Finalité**

Assurer la sécurité et la qualité de l'expérience loisir vécue par les participants, dans tous les milieux

## **2.4 Les programmes de formation**

### **Phase 1**

- 1. niveau Animation
- 2. niveau Cadre formateur
- 3. niveau Maître formateur

Accompagnement des personnes handicapées

-Formateur

-Accompagnateur

### **Phase 2**

- -Formations spécifiques canot, science naturelle, théâtre, famille, personnes âgées, etc.
- -Autres : cadres, etc.

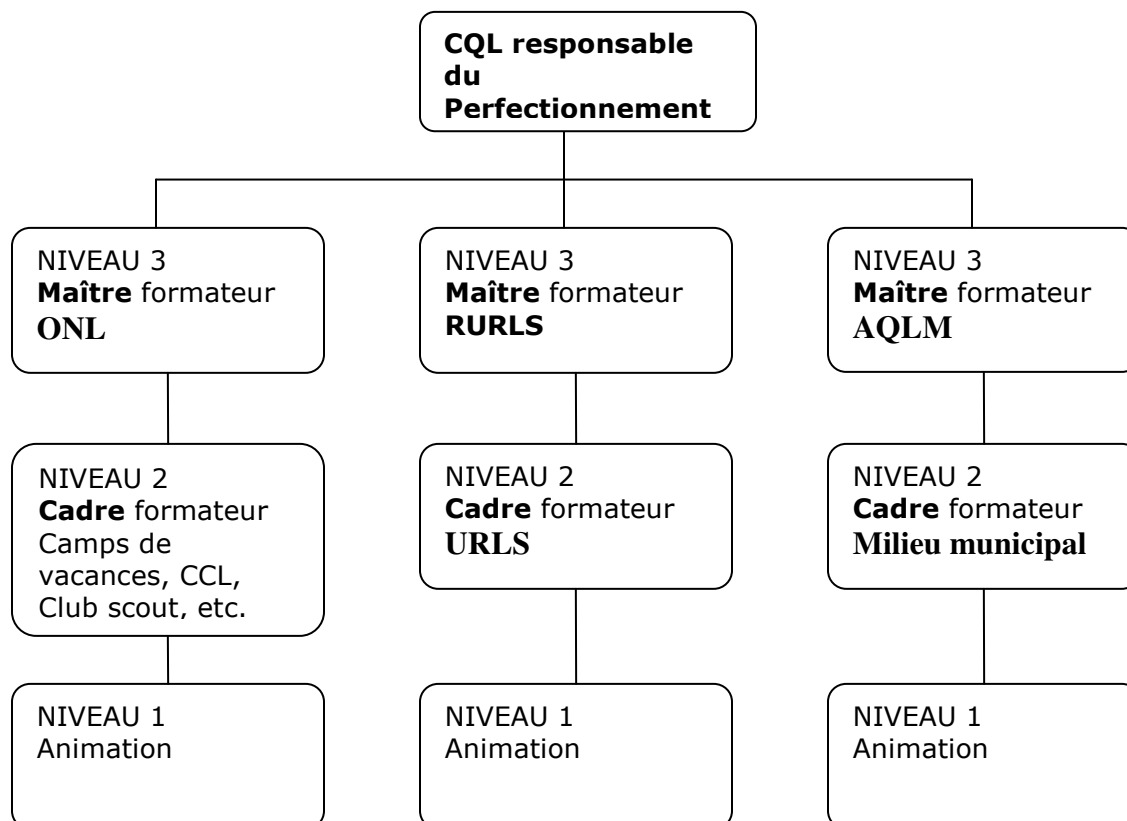
<b>Niveau Animation</b>	<b>Niveau Cadre formateur</b>	<b>Niveau Maître formateur</b>
Formation théorique 35 heures	Formation 10 heures	Formation 10 heures
Stage 35 heures		
Évaluation		

### Niveau **Animation- Contenu**

- 1 Les techniques d'animation;
- 2 La connaissance des caractéristiques des enfants et des adolescents et de leurs besoins en matière d'activités de loisir;
- 3 L'intégrité, l'éthique et la sécurité;
- 4 Le monde du loisir;

### 3. La mise en œuvre

#### 3.1 Schéma de mise en œuvre



Organisme de formation	Formateur	Programme Niveau
CQL	Équipe nationale de formation en animation	Maître formateur
ONL-AQLM-RURLS	Maître formateur	Cadre formateur
Camp, CCL, club, URLS, municipalité	Cadre formateur 1 formateur/organisme	Animateurs

### **3.2 Critères et objets**

Niveau **Maître formateur**-Niveau **Cadre** -Niveau **Animation**

- Clientèle visée
- Critères d'éligibilité
- Contenu de la formation
- Durée
- Évaluation
- Obtention du diplôme et du Carnet de formation
- Enregistrement (ouverture de dossier)
- Inscription à la formation
- Coût de la formation

### **3.3 Programme d'agrément des organisations**

Programme d'agrément des organisations

- Niveau Cadre
- Niveau Animation

Balises de gestion

### **3.4 Gestionnaire du programme**

CQL gestionnaire du programme

- 1-Veiller à l'offre des programmes dans les divers milieux;
- 2-Coordonner la disponibilité des formateurs et des ressources;
- 3-Réaliser l'évaluation et la mise à jour des programmes;
- 4-Développer et opérer un système de gestion des agréments;
- 5-Réaliser un plan de promotion;
- 6-Développer et suivre les ententes avec les partenaires.

### **3.5 Échéancier**

- 2009-2010 Mise en œuvre du programme de formation (3 niveaux)
- 2011-2012 Implantation
- 2013 Développement

#### **2009-2010**

- Équipe responsable du perfectionnement 11-16 décembre 2008 et 8 janvier 2009
- Comité de mise en place 8-17 décembre 2008 et mi-janvier 2009

## **2009-2010**

- Formation niveau Maître formateur 22-23 janvier 2009 Québec et 6-7 février 2009 Montréal
- Formation niveau cadre formateur à déterminer par AQLM, ONL, RURLS (fév. mars, avril)
- Formation niveau animation À déterminer par ONL, URLS, villes (avril, mai, juin).TGV 18-12-08

\*Les notes de ce document ont été extraites du document Formation des maître formateurs du CQL 6-7 février 2009

Résumé par :  
Isabelle Champagne  
Ville de Repentigny  
18 février 2009

## **Info en Vrac**

### **AQLM**

- Présentement 3 maîtres formateurs
- 2009 –test
- Projets pilotes Longueuil, Québec, Repentigny, Thetford Mines(à confirmer)
- Invitation aux municipalités

## ANNEXE 2



COMMUNIQUÉ  
Pour diffusion immédiate

### INSCRIVEZ VOS ACTIVITÉS À LA QUINZAINE DU LIVRE DE LANAUDIÈRE

DU 17 AVRIL AU 1<sup>ER</sup> MAI 2009

Joliette, 12 janvier 2009 – La Quinzaine du livre c'est la grande fête lanaudoise où tous ensemble nous associons passions et idées pour mettre en valeur auteurs, livres et littérature. Pour l'édition 2009, les dates officielles de La Quinzaine du livre de Lanaudière sont du 17 avril au 1<sup>er</sup> mai inclusivement.

Vous désirez faire partie de cette grande célébration, il vous suffit d'organiser dans votre milieu une animation ou un événement en lien avec le livre, la littérature, la poésie, l'écriture, etc. Toutes les activités qui tournent autour de cette thématique sont les bienvenues, quelque soit le nombre et l'âge des personnes qui y participeront. Nous nous chargeons de rassembler les activités et de les promouvoir à la grandeur de la région tout à fait gratuitement. Pour inscrire vos activités à la programmation officielle, il vous suffit de remplir le formulaire conçu à cette fin **avant le vendredi 27 février 2009**.

Soyez créatif, laissez vous inspirer par les auteurs lanaudois ou, encore mieux, invitez en un à venir chez-vous. Soirées de conte ou de poésie, ateliers de bandes dessinées ou d'écriture, partage de livres préférés, expositions, séances de signature, etc. Le cumul de chacune de vos activités fera de la Quinzaine un événement mémorable. Pour l'édition 2009 nous espérons augmenter encore la participation et aller au-delà des 60 activités dans nos bibliothèques, écoles, librairies, cafés ou autres lieux inusités!

C'est dans l'impatience que nous attendons vos formulaires bien remplis, surprenez-nous, proposez-nous des activités à ne pas manquer!

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter Josée Fafard :  
Téléphone : (450) 753-7444 ou sans frais au 1 866 334-7444  
Courriel : [josee.fafard@culturelanaudiere.qc.ca](mailto:josee.fafard@culturelanaudiere.qc.ca)

-30-

Source :  
Josée Fafard, agente de développement  
450 753-7444  
[josee.fafard@culturelanaudiere.qc.ca](mailto:josee.fafard@culturelanaudiere.qc.ca)

# Du 17 avril au 1<sup>er</sup> mai 2009

# Nouveau



**Quinzaine  
du livre  
de Lanau...**

## La citation du jour

Je veux afficher la citation du jour  Oui  Non

## Jeux de lettres pour découvrir les auteurs lanau...

Je veux faire participer ma clientèle - enfant - au jeu  Oui  Non

Je veux faire participer ma clientèle - adulte - au jeu  Oui  Non

# Formulaire d'inscription

**Nom de l'activité :** \_\_\_\_\_

Veuillez remplir autant de copies que nécessaire!

### Description de l'activité :

Est-ce qu'un auteur participera à votre activité?  Oui  Non

Si oui qui? \_\_\_\_\_

Sera-t-il rémunéré?  Oui  Non



Nous vous  
donnerons les  
informations  
relatives aux  
modalités du  
concours et aux  
prix à gagner  
sous peu.

Activité organisée par :

Adresse :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

Date et heure :

Lieu de l'activité :

Public cible :    primaire     16-25 ans     36-55 ans   
préscolaire     secondaire     26-35 ans     56 ans et +

Coût d'admission :

Est-ce que votre activité est ouverte au grand public?  Oui  Non

Responsable à contacter :

Téléphone :

Courriel :

Retournez ce formulaire complété à :

**QUINZAINE** du livre de Lanau...  
20, rue Saint-Charles-Borromée Sud,  
casier 1005  
Joliette (Québec) J6E 4T1  
Télécopieur : 450 753-9047

### ANNEXE 3

La section **Équipement culturel** a comme objectif de permettre au membre d'Hexagone d'inscrire dans un inventaire tous les équipements d'utilisation culturelle dont ils disposent.  
**Dans le but, de les rendre disponibles pour :**

**Troquer Prêter Louer Vendre À titre informatif**

#### Équipements culturels

Secteur d'activité	Catégorie	Équipement	Définition : source le Petit Robert de la langue française
Arts de la scène	Accessoire de scène et studio	Amplificateur	Appareil destiné à augmenter l'amplitude d'un instrument de musique.
		Amplificateur de monitoring	Instrument permettant de contrôler la qualité d'un enregistrement par l'audition, en temps réel, du son enregistré.
		Boîte à rythme	Banque de sons qui permet de programmer des rythmes, ses progressions rythmiques et ses variations permettent d'accéder à n'importe quel style de musique.
		Câble et adaptateur	Fil conducteur notamment pour guitare, amplificateur, microphone.
		Casque d'écoute	Casque stéréophonique pour l'enregistrement studio.
		Console de mixage	Périphérique servant à l'enregistrements sonores.
		Contrôleur de lumière	Appareil de réglage, de contrôle de l'éclairage.
		Enceinte	Enceinte acoustique, utilisant plusieurs haut-parleurs, chacun muni d'un filtre correspondant à son registre.
		Enregistreur	Qui permet d'enregistrer des sons.
		Insonorisation acoustique	Action de protéger une pièce contre le bruit.
		Machine à bulles	Appareil permettant de produire des bulles.
		Machine à fumée	Appareil permettant de produire de la fumée.
		Microphone	Instrument augmentant l'intensité des sons, de manière à les rendre perceptibles.
		Pédale	Appareil actionné au pied permettant de créer des effets sonors.
		Platine	Élément d'une chaîne de reproduction sonore servant à la lecture des disques de vinyl ou de disque compact.
		Processeur vocal	Qui permet de modifier la voix et de générer automatiquement des harmonies à plusieurs voix.
		Projecteur et effets de	Appareil de projection pour projeter la lumière et créer des effets sur une scène.

Table des représentants du loisir municipal du 18 février 2009 - annexes

	lumière	
	Sampleur	Échantillonneur de sons.
	Système d'éclairage	Ensemble structuré d'éléments de même fonction permettant d'éclairage adéquat d'une scène.
	Table de mixage	Appareil destiné au regroupement de diverses sources sonores en vue de leur enregistrement.
	Autres	
Accessoire de musique	Accordeur	Permet d'accorder avec précision les instruments de musique à corde.
	Anche	Langnette mobile dont les vibrations produisent le son dans les instruments dits à anche.
	Corde	Corde vibrante de boyau, crin, fil métallique, élément sonore fondamental de certains instruments.
	Diapason	Son de référence utilisé pour l'accord des voix et des instruments.
	Disque compact	Disque de petite taille dont les informations (sons, images...) sont lisibles par un faisceau laser.
	Disque vinyl	Plaques circulaires de matière thermoplastique sur laquelle sont enregistrés des sons dans la gravure d'un sillon spiralé.
	Embouchure	Bout de l'embouchoir d'un instrument à vent qu'on met à la bouche pour en jouer.
	Lutrin	Support oblique, avec ou sans pied, pour appuyer les partitions de musique.
	Metronome	Petit instrument à pendule, de forme pyramidale, servant à marquer la mesure pour l'exécution d'un morceau de musique.
	Partition	Notation d'une composition musicale, superposant les parties vocales et instrumentales, permettant une lecture d'ensemble.
	Sourdine	Dispositif qu'on adapte à des instruments de musique, pour amortir le son.
	Tabouret	Siège sans bras ni dossier, monté sur vis pour en régler la hauteur.
	Autres	
Danse	Chausure	Souliers adaptés au type de danse pratiqué : le ballet classique, le jazz, la claquette, le hip hop, le latin, la danse sociale ou la gymnastique artistique.
	Vêtement	Ensemble traditionnel ou unique pour le ballet.
	Autres	
Instruments de musique	Accordéon	Instrument de musique à soufflet et à anches métalliques.
	Banjo	Instrument à cordes, sorte de guitare ronde dont la caisse de résonance est formée d'une membrane tendue sur un cercle de bois.
	Basson	Instrument à vent en bois, à anche double, formant dans l'orchestre la basse de la série des bois.
	Batterie	Instrument réunissant plusieurs instruments à percussion (caisse, cymbales, timbale...).

Table des représentants du loisir municipal du 18 février 2009 - annexes

Caisse	Instrument à percussion, de la famille du tambour.
Castagnettes	Petit instrument à percussion composé de deux pièces de bois ou d'ivoire creusées, réunies par un cordon, et que le joueur s'attache aux doigts pour les faire claquer l'une contre l'autre.
Clairon	Instrument à vent (cuivre) sans pistons ni clés, à son clair et puissant.
Clarinette	Instrument de musique à anche ajustée sur un bec, et dont le tuyau est terminé par un pavillon peu ouvert.
Clavecin	Instrument de musique à un ou plusieurs claviers, et à cordes pincées.
Contrebasse	Le plus grand et le plus grave des instruments à archet.
Cor	Instrument à vent en métal, contourné en spirale et terminé par une partie évasée.
Cor anglais	Instrument à vent faisant partie des bois.
Cornemuse	Instrument à vent composé d'un sac de peau servant de réservoir d'air, dans lequel sont fixés plusieurs tuyaux sonores à anches, dont un, percé de trous, permet d'exécuter la mélodie.
Cymbale	Chacun des deux disques de cuivre ou de bronze, légèrement coniques au centre, qui composent un instrument de musique à percussion.
Flûte à bec	Instrument à vent formé d'un tube percé de plusieurs trous, flûte en bois, en plastique, à embouchure en forme de bec.
Flûte de Pan	Instrument à vent formé de tubes d'inégale longueur faite de roseaux de longueur décroissante.
Flûte traversière	Instrument à vent formé d'un tube percé de plusieurs trous, flûte en métal à ouverture latérale, tenue parallèlement aux lèvres.
Guitare	Instrument de musique à 6 cordes que l'on pince avec les doigts, muni d'un manche et d'une caisse de résonance.
Guitare basse	Instrument de musique à 4 cordes que l'on pince avec les doigts, muni d'un manche et d'une caisse de résonance.
Guitare électrique	Instrument de musique à 6 cordes à son amplifié électriquement, muni d'un manche et d'une caisse de résonance.
Glockenspiel	Instrument de percussion, sorte de carillon à main.
Gong	Instrument de percussion employé en Extrême-Orient, composé d'un plateau de métal suspendu, sur lequel on frappe avec une baguette à tampon.
Harmonica	Instrument de musique composé de petits tuyaux à anche métallique juxtaposés que l'on fait vibrer par le souffle.
Harpe	Instrument à cordes pincées, formé d'un cadre (souvent triangulaire) et de cordes de longueur inégale.
Hautbois	Instrument de musique à vent, à anche double, de perce conique.
Mandoline	Instrument de musique, de la famille du luth, originaire d'Italie, à caisse de résonance bombée et à cordes pincées par une petite lame rigide.
Orgue	Instrument de musique à vent, composé de nombreux tuyaux que l'on fait résonner par l'intermédiaire de claviers, en y introduisant de l'air au moyen d'une soufflerie.
Piano	Instrument de musique à clavier, dont les cordes sont frappées par des marteaux.
Piano électronique	Instrument de musique électronique.
Tambour	Instrument à percussion, formé de deux peaux tendues sur un cadre cylindrique et que l'on fait résonner à l'aide de baguettes.
Saxophone	Instrument à vent en cuivre, à anche simple et à clés, muni d'un bec semblable à celui de la clarinette qui fait partie de la famille des bois.

Table des représentants du loisir municipal du 18 février 2009 - annexes

Synthétiseur - Clavier	Instrument électronique synthétisant les sons musicaux.
Timbale	Instrument à percussion, sorte de tambour formé d'un bassin en laiton couvert d'une peau tendue sur laquelle on frappe avec des baguettes, et qu'on utilise généralement par paires accordées à des sons différents.
Triangle	Instrument de musique à percussion, fait d'une tige d'acier repliée en triangle équilatéral, sur laquelle on frappe avec une baguette du même métal.
Trombone	Instrument à vent à embouchure, qui fait partie des cuivres, dont le tube replié forme une longue coulisse pouvant être allongée ou de manière à produire des sons différents.
Trompette	Instrument à vent à embouchure, à son éclatant, qui fait partie des cuivres.
Tuba	Instrument de musique à vent en cuivre, à embouchure et à pistons.
Ukulélé	Guitare à quatre cordes d'origine portugaise, adoptée à Hawaï vers 1880, dont la sonorité mate et grêle rappelle celle du banjo.
Vibraphone	Instrument de musique formé de plaques métalliques vibrantes, que l'on frappe à l'aide de marteaux, employé surtout dans la musique de jazz.
Viole	Instrument à six cordes frottées, à timbre très clair, dont la facture a beaucoup varié au cours des siècles.
Violon	Instrument de musique à quatre cordes accordées en quintes, que l'on frotte avec un archet, et qui se tient entre l'épaule et le menton.
Violoncelle	Instrument de musique à quatre cordes et à archet, semblable au violon mais plus gros, dont on joue assis en le tenant entre les jambes.
Xylophone	Instrument de musique à percussion, formé de lames de bois de longueurs inégales, sur lesquelles on frappe avec des petits maillets spéciaux (mailloches), en général au nombre de deux.

Autres

Théâtre	Accessoire	Objet nécessaire à une représentation théâtrale.
	Costume	Costumes de scène au théâtre.
	Décor	Représentation figurée du lieu où se passe l'action.
	Perruque ou postiche	Coiffure de faux cheveux, chevelure postiche.
	Autres	

Autres

Secteur d'activité	Catégorie	Équipement	Définition : source le Petit Robert de la langue française
Arts médiatiques	Projecteur	Projecteur de diapositive	Appareil de projection pour diapositive de 35 mm.
		Numériques	
		Vidéoprojecteur	Appareil de projection vidéo que l'on peut relier à un ordinateur, à un magnétoscope ou à un lecteur DVD.

## À bonifier

Secteur d'activité	Catégorie	Équipement	Définition : source le Petit Robert de la langue française
Arts visuels	Dessin	Crayon couleur	Petite baguette, généralement en bois, servant de gaine à une longue mine, de plusieurs couleurs différentes.
		Fusain	Charbon friable fait avec le bois du fusain dont on se sert comme d'un crayon pour dessiner.
		Pastel sec	Pâte faite de pigments colorés pulvérisés, agglomérés et façonnés en bâtonnets.
		Autres	
	Peinture	Gouache	Peinture à l'eau gommée, mêlée de liants et d'ingrédients qui la rendent pâteuse.
		Peinture à l'huile	Peinture fait à partir d'huile de lin ou l'huile d'œillette.
		Peinture acrylique	Peinture obtenue par dispersion dans l'eau de pigments de couleur broyés dans un latex.
		Peinture aquarelle	Peinture légère sur papier avec des couleurs transparentes délayées dans de l'eau.
		Pinceau	Le pinceau est un instrument longitudinal, à l'extrémité duquel on trouve généralement des poils ou d'autres éléments permettant d'absorber la matière.
		Spatule	Instrument en métal, en plastique ou en bois, en forme de petite pelle, destiné à étaler la peinture ou tout autre produit en rapport avec cette activité.
Toile		Pièce de toile, d'abord marouflée sur bois, puis montée sur un châssis, poncée et enduite d'un côté, pour servir de support pour une œuvre peinte.	
Autres			
Photographie	Appareil photo	Appareil permettant de prendre des images photographiques.	
	Flash	Lampe émettant une lumière brève et intense qui permet de prendre des photographies en milieu sombre, ou en intérieur; appareil, dispositif associé à cette lampe.	
	Téléobjectif	Objectif photographique à longue distance focale et de faible encombrement mécanique, capable d'agrandir l'image et servant à photographier des objets éloignés.	
	Trépied	Support à trois pieds pour un appareil photo.	
	Autres		

Table des représentants du loisir municipal du 18 février 2009 - annexes

Sculpture	Ciseau	Outil d'acier, tranchant à l'une de ses extrémités, et servant à travailler le bois, le fer, la pierre.
	Couteau à bois	Instrument tranchant servant à couper, composé d'une lame et d'un manche.
	Gouge	Outil creusé en canal, à bout tranchant et courbe.
	Autres	
Autres		

Secteur d'activité	Catégorie	Équipement	Définition : source le Petit Robert de la langue française
Diffusion	Exposition	Panneau d'exposition	Panneau mobile, souvent perforé et autoportant, conçu pour permettre l'accrochage de tableaux, photos et etc.
		Cloche	Objet creux qui recouvre, protège et sert à présenter des objets de collection.
		Montre	Espace vitré de dimension et forme variés, verrouillable ou non, servant à présenter des objets de valeurs ou pour étaler de marchandises pour attirer les acheteurs.
		Vitrine	Petit meuble, armoire vitrée où l'on expose des objets de collection.
		Éclairage	

À bonifier

Secteur d'activité	Catégorie	Équipement	Définition : source le Petit Robert de la langue française
Formation et animation	Archéologie		Matériel d'utilisation en archéologie.
	Arts de la scène		Matériel d'utilisation en arts de la scène.
	Arts médiatiques		Matériel d'utilisation en arts médiatiques.
	Arts visuels		Matériel d'utilisation en arts visuels.

Métiers d'art	Matériel d'utilisation en métiers d'art.
Autres	

Secteur d'activité	Catégorie	Équipement	Définition : source le Petit Robert de la langue française
Métiers d'art	Céramique	Four Moule Tour de potier	Four conçu pour faire la cuisson des objets de céramique ou de poterie. Corps solide creusé et façonné, dans lequel on verse une substance liquide ou pâteuse qui, solidifiée, conserve la forme qu'elle a prise dans la cavité.



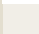
**À bonifier**




- Bois
- Cuir et peaux
- Métaux
- Papier
- Textile
- Verre
- Autres




Secteur d'activité	Catégorie	Équipement	Définition : source le Petit Robert de la langue française
D'utilisation générale	Chaise		Siège à pieds, à dossier, sans bras, pour une seule personne.
	Chapiteau		Tente abritant des manifestations (réceptions, expositions, foires...).
	Gradin		Sièges en rangée de hauteur différente, servant généralement pour des spectateurs.
	Podium		Plateforme, estrade, à trois places (celle du centre étant plus élevée) sur laquelle on fait monter les vainqueurs après une épreuve sportive.
	Stand d'exposition		Structure utilisée par un exposant lors d'une exposition ou un salon.

Table	Meuble formé d'une surface plane supportée par des pieds, et servant à divers usages.
Tribune	Emplacement élevé ou surélevé, estrade d'où l'orateur s'adresse à une assemblée.
Autres	

Secteur d'activité	Catégorie	Équipement	Définition : source le Petit Robert de la langue française
Autres			

	
	
	<b>Chevalets</b>
	Appareil souvent de forme triangulaire permettant de présenter, un tableau, un graphique etc.
	<b>Praticable</b>
	Pièce généralement de 4pi sur 8, de différentes hauteur généralement noir. Ne pas

	confondre avec podium
 <b>Praticable de chorale</b>	Ensemble de marches de différentes hauteurs, pour permettre de voir les chanteurs d'une chorale sur des niveaux différents
 <b>Projecteur Numérique</b>	Projecteur numérique. Projecteur pouvant se brancher à un vidéo, ou un ordinateur
 <b>Promontoire</b>	Pièce généralement de 4pi sur 8, de différentes hauteur généralement noir. Ne pas confondre avec podium

 <b>Scène</b>	Pièce généralement de 4pi sur 8, de différentes hauteur généralement noir. Ne pas confondre avec podium
 <b>Socle</b>	Base de hauteur et grosseur varié, mais permettant de présenter un objet de façon à ce qu'il soit à la bonne hauteur pour l'admirer.
 <b>Stage</b>	Pièce généralement de 4pi sur 8, de différentes hauteur généralement noir. Ne pas confondre avec podium

 <b>Stage de chorale</b>	Ensemble de marches de différentes hauteurs, pour permettre de voir les chanteurs d'une chorale sur des niveaux différents
 <b>Trépieds</b>	Appareil souvent de forme triangulaire permettant de présenter, un tableau, un graphique etc. Ne pas confondre avec support de caméra
 Lampe d'exposition Lampe à pince	Lumières fixées sur des pinces, permettant une installation rapide, mais non permanente, sert généralement à éclairer des tableaux. Lumières fixées sur des pinces, permettant une installation rapide, mais non permanente, sert généralement à éclairer des tableaux.

## ANNEXE 4



**Communiqué de presse  
immédiate**

**Diffusion**

### **L'ÉVÉNEMENT DES LOISIRS CRÉATIFS promet de servir votre imagination !**

**Notre-Dame-des-Prairies, 16 février 2009** – L'hiver vous rend aigri? Vous ne savez plus quoi faire de vos dix doigts? L'Événement des loisirs créatifs arrive à point! Ne manquez pas cette première édition d'envergure régionale les **14 et 15 mars 2009 au Jolodium situé au 12 rue Richelieu à Notre-Dame-des-Prairies.**

Au programme, peinture, création de bijoux, scrapbooking, tricots, broderie, photos et plus encore! Des exposants locaux seront sur place pour vous présenter les dernières tendances, les techniques appropriées et même vous offrir quelques formations sur mesure. Le moment est d'ailleurs venu de vous inscrire à l'une ou l'autre de nos formations que vous pouvez consulter en visitant le [www.evenementloisirscreatifs.com](http://www.evenementloisirscreatifs.com). Une occasion de partage pour les adeptes et professionnels et la chance idéale pour les débutants de se découvrir une nouvelle passion qui saura divertir et faire apprécier les jours de pluie!

L'Événement des loisirs créatifs c'est aussi plusieurs activités gratuites, des trucs, des astuces et la possibilité pour certains de réaliser une œuvre sur place! De plus, un studio photo professionnel sera aménagé pour une prise de photo gratuite et la possibilité de bénéficier de rabais pour les commandes suivantes.

Notez que les kiosques seront occupés par des professionnels de chez nous, dont l'expertise et le savoir-faire sont reconnus. Dans Lanaudière nous sommes créatifs et même reconnus ainsi grâce à ces artistes qui sont souvent apparus dans des publications spécialisées et distribuées à l'échelle nationale.

Pensé et organisé par Audrey Lavoie de Concept événementiel, l'Événement des loisirs créatifs se veut le deuxième du genre offert par cette jeune entrepreneure de Saint-Charles-Borromée. En 2007, elle nous offrait le salon du Scrapbooking à Joliette qui allait accueillir plus de 1000 visiteurs et de nombreux exposants de partout au Québec.

30-

Source et renseignements : Audrey Lavoie, Concept événementiel  
96, rang Double, Saint-Charles-Borromée, J6E 7Y8  
T. 450 803-0331  
[c.evenement@gmail.com](mailto:c.evenement@gmail.com)  
[www.evenementloisirscreatifs.com](http://www.evenementloisirscreatifs.com)

## **ANNEXE 5**

# **Politique familiale Saint-Roch-de-l'Achigan Présentation du 11 décembre 2008**

## **Synthèse**

### **Démarches**

- Création d'un comité famille formé des intervenants d'organismes représentant les différentes facettes des besoins des familles (santé, sécurité, loisirs, culture, éducation, vie sociale...). Une cinquantaine d'invitations ont été lancées.
- Une douzaine de rencontres pour le comité famille s'échelonnant de novembre 2007 à décembre 2008 permettant d'élaborer la définition de la famille, de déterminer les objectifs généraux, les principes d'intervention, les champs d'intervention à prioriser et de réaliser un portrait statistique des familles de Saint-Roch-de-l'Achigan.
- Huit rencontres de discussion (focus group) avec 75 représentants de familles et d'organismes du milieu.

### **Définition de la famille**

- La famille constitue la valeur première de notre société. On entend par famille, tout groupe intergénérationnel uni par des liens multiples pour se soutenir réciproquement au cours d'une vie. Ces relations permanentes ou temporaires favorisent à leur source le développement des personnes et de la société.

### **Principes d'intervention**

- Respect de la diversité des familles
- Respect du rythme de chacun
- Les parents sont les premiers responsables du cadre de vie familiale
- Participation sociale
- Souplesse
- Partenariat
- Couvrir tous les champs d'interventions municipales
- Processus d'implantation

### **Champs d'interventions**

- Aménagement du territoire dans une approche de développement durable
- Communications
- Loisirs
- Éducation, santé et les services sociaux
- Sécurité
- Vie communautaire

## **ANNEXE 6**

### **PROPOSITION D'UNE STRUCTURE DE SUIVI DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (PFM) DE LA VILLE DE LAVALTRIE 2008-2012**

#### **Mandat de la Ville de Lavaltrie**

- Assumer le rôle de leader dans l'application de la politique familiale.

#### **Mandat de la commission des loisirs, de la culture et des relations à la communauté en regard de la PFM**

- Assurer le suivi et l'application de la politique familiale et du plan d'action qui lui est rattaché.
- Analyser les priorités du plan d'action qui ont été identifiées par le comité ad hoc pour effectuer les recommandations au conseil municipal.
- Assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la PFM.
- Évaluer le suivi du plan d'action de la PFM, et ce, en collaboration avec le comité ad hoc.

#### **Mandat de la direction générale**

- Sensibiliser les différents services de la Ville de Lavaltrie sur les orientations de la PFM.
- Veiller à l'intégration du « penser et agir famille » au sein de l'appareil municipal.
- Veiller à l'application des mesures touchant directement les services municipaux qui assureront la mise en œuvre de la politique familiale.
- La direction générale sera supportée par l'ensemble du personnel cadre ou des responsables de service qui assureront un suivi aux membres du personnel de leur service respectif.

## **COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (PFM) DE LA VILLE DE LAVALTRIE 2008-2012**

### **Mandat du comité ad hoc de la PFM**

- Assurer la continuité et la pérennité de la PFM, et ce, en recommandant à la commission des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, les priorités du plan d'action.
- Recommander le soutien de projets de la communauté qui sont porteurs de la préoccupation « Famille ».
- Jouer un rôle consultatif et de vigilance, et ce, considérant son expertise.
- Évaluer le suivi du plan d'action de la PFM en collaboration avec la commission des loisirs, de la culture et des relations à la communauté.

### Composition du comité de suivi du milieu

#### **L'élue responsable des questions familiales**

Le directeur général adjoint

La directrice du Service des loisirs et des relations à la communauté

Direction d'école primaire

Direction d'école secondaire

Organisatrice communautaire du CLSC de D'Autray

Action famille Lavaltrie

Centre de la petite enfance

## **ANNEXE 7**

### **Proposition de résolution type pour la politique familiale municipale**

Lors de la rencontre du « nom du comité officiel (C. A., C. E.) », tenue le « date » du mois de XX 2009, à XXhXX au « adresse » à Lavaltrie et à laquelle étaient présents :

Mesdames « nommer » et Messieurs « nommer ».

### **Adoption de la politique et du plan d'action 2008-2012 de la Ville de Lavaltrie**

Considérant que la Ville de Lavaltrie a adopté le 4 février 2008 sa première politique familiale municipale.

Considérant que la mise en place du plan d'action de la politique familiale requiert la participation active des organismes du milieu.

Il est proposé par « nom »

Appuyé par « nom »

Que le « nom du comité (C. A., C. E.) » adopte la politique familiale et le plan d'action 2008-2012 de la Ville de Lavaltrie, comme recommandé par le comité consultatif de la politique familiale et adopté par le conseil municipal le 4 février 2008.

Que « nom de l'organisation » reconnait la Ville de Lavaltrie comme leader de la politique familiale et, par le fait même, reconnait aussi son rôle et s'engage à collaborer à la mise en œuvre du plan d'action de la politique familiale municipal 2008-2012 lorsque applicable.

Considérant que « nom de l'organisation » mandate « nom de la personne responsable » afin de voir à l'intégration du « penser et agir famille » au sein de notre organisation.

Considérant que « nom de l'organisation » mandate « nom de la personne » à participer au comité de suivi de la politique familiale, ce dernier étant composé d'intervenants du milieu local.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

---

Nom du secrétaire de la rencontre

---

Signature

---

Date

## ANNEXE 8



**Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan**

### **POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET D'ASSISTANCE FINANCIÈRE**

#### **PRÉSENTATION**

Depuis plusieurs années, la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan soutient les organismes impliqués dans la réalisation de programmes de loisirs sur son territoire.

Ces organismes réclament un soutien particulier qu'il soit de nature physique, personnel ou financier. Voici pourquoi il est important de déterminer de façon précise les services que la Municipalité peut accorder aux organismes du milieu ainsi que les critères et les conditions pour y avoir accès.

Cette politique de reconnaissance et d'assistance financière aux organismes précise les conditions, les modalités de reconnaissance, le type d'organisme admissible et les procédures à suivre pour établir et conserver cet appui municipal.

Cette politique de Saint-Roch-de-l'Achigan vise à améliorer constamment les communications, la concertation et l'équité avec les organismes concernés. Notre objectif est d'intensifier et renforcer nos liens de partenaires soucieux du bien-être de nos concitoyens.

## 1. LES OBJECTIFS

### 1.1 Objectifs généraux :

Les objectifs que nous poursuivons sont:

- Rendre accessible une politique de reconnaissance et de soutien favorisant la prise en charge des activités par les organismes œuvrant dans le domaine du loisir, sport et culture et développement communautaire;
- Appuyer les efforts des bénévoles dans la poursuite de leurs activités;
- Rendre les règles claires entre la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan et les organismes et par la même occasion, améliorer le réseau de communications et d'échanges;
- Permettre aux citoyens de connaître les conditions nécessaires à un appui de la Municipalité;
- Inciter les organismes à bien se structurer en privilégiant la concertation, la consultation, la planification et la gestion efficace des ressources humaines et financières.

### 1.2 Objectifs liés à la reconnaissance :

Par la mise en place de cette politique, nous voulons atteindre les objectifs de reconnaissance suivants:

- Définir les différents types d'organismes que la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan entend reconnaître;
- Établir les critères permettant à un organisme d'être reconnu;
- Établir les procédures que doit suivre un organisme pour être reconnu;
- Établir les critères et les procédures pour qu'un organisme maintienne sa reconnaissance auprès de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan.

### **1.3 Objectifs liés au soutien :**

Parallèlement à la reconnaissance des organismes, nous voulons par la présente politique, préciser nos intentions en regard du soutien par les objectifs suivants:

- Définir les diverses formes d'assistance offerte par la Municipalité aux organismes afin de permettre la réalisation de leurs activités;
- Définir les critères ou conditions permettant aux organismes d'être éligibles à l'assistance municipale;
- Établir une grille d'analyse (annexe 1) qui pourrait être utilisée pour l'étude des demandes d'assistance financière.

## 2. LA RECONNAISSANCE

### 2.1 Classification :

La Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan compte une multitude d'organismes qui œuvrent dans les secteurs sportif, plein air, socioculturel et communautaire.

Par la présente politique, la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan apporte un soutien de façon prioritaire selon le champ d'activités propres à chaque organisme. Les organismes sont définis comme suit :

#### Organisme associé :

L'action de ces organismes est reconnue par la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan comme une contribution *directe* à la mission du Service du loisir, sport et culture ou de la Municipalité. (exemple : soccer, baseball mineur)

#### Organisme affilié :

L'action de ces organismes est reconnue par la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan comme une contribution *complémentaire* à la mission du Service du loisir, sport et culture ou de la Municipalité. (exemple : A.F.E.A.S)

### 2.2 Critères de reconnaissance :

Pour être reconnu, tous les organismes doivent rencontrer les conditions d'admissibilité générales suivantes:

- Être à but non lucratif;
- Avoir son siège social dans la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan;
- Être actif sur le territoire de la Municipalité;
- Ne pas dédoubler des activités déjà existantes dans la Municipalité;
- Avoir comme objectif principal d'œuvrer dans le domaine du loisir, sport et culture et développement communautaire;
- Avoir complété et remis le formulaire de demande de reconnaissance officielle et d'assistance financière à la Municipalité dans les délais prévus.

De plus, il s'ajoute aux conditions générales les conditions spécifiques à chaque catégorie d'organismes :

*Pour les organismes associés :*

- Tenir une assemblée générale annuelle de ses membres, fournir un bilan financier et un rapport d'activités;
- Être régi par un conseil d'administration composé majoritairement de résidents de la Municipalité;
- Regrouper au moins vingt (20) participants;
- Quatre-vingt pourcent (80%) des participants doivent résider dans la Municipalité;
- Permettre la présence d'un représentant de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan lors de l'assemblée générale annuelle de l'organisme.

*Pour les organismes affiliés :*

- Être incorporé en vertu de la 3<sup>e</sup> partie de la Loi des compagnies;
- Tenir une assemblée générale annuelle de ses membres, fournir un bilan financier et un rapport d'activités;
- Être régi par un conseil d'administration composé majoritairement de résidents de la Municipalité;
- Regrouper au moins vingt (20) participants;
- Quatre-vingt pourcent (80%) des participants doivent résider dans la municipalité;
- Permettre la présence d'un représentant de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan lors de l'assemblée générale annuelle de l'organisme.

**2.3 Procédures de reconnaissance :**

La procédure de reconnaissance s'effectue en quatre étapes:

*La demande :*

Chaque organisme désirant être reconnu par la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan doit faire parvenir une demande officielle au Service du loisir, sport et

culture en utilisant le formulaire prévu à cet effet. Ce questionnaire permettra de vérifier l'admissibilité de l'organisme. De plus, au moment de la demande, l'organisme doit déposer divers documents tel que stipulé dans le formulaire de reconnaissance officielle et d'assistance financière.

*L'étude de la demande :*

Le Service du loisir, sport et culture s'assure que tous les documents exigés sont complets et conformes et émet un accusé de réception à l'organisme concerné. Par la suite, la Commission municipale des loisirs procède à l'analyse de la demande et transmet au conseil municipal ses recommandations pour approbation, refus ou modification. Les décisions du conseil municipal sont adoptées par résolution.

*La confirmation :*

L'organisme reçoit, par courrier, une copie conforme de la résolution du conseil municipal. Par la suite, le Service du loisir, sport et culture adresse à l'organisme une lettre précisant diverses formalités pour la suite des événements, s'il y a lieu.

Dans tous les cas, la reconnaissance est accordée pour un an jusqu'à la période annuelle de renouvellement.

*Le renouvellement :*

Le renouvellement s'effectue au mois de septembre de chaque année, à la condition que l'organisme ait respecté les exigences reliées au maintien de la reconnaissance. Dans le cas contraire, le Service du loisir, sport et culture voit à rencontrer l'organisme et à préciser avec lui le processus à suivre.

**2.4 Maintien de la reconnaissance :**

Afin de maintenir sa reconnaissance, un organisme doit respecter les critères de reconnaissance et se soumettre aux exigences ci-après décrites:

*Documents à remettre :*

- copie de la charte, s'il y a lieu
- les règlements généraux
- les changements survenus au sein du comité exécutif ou du conseil d'administration, en cours d'année
- la liste des membres ou des participants sur les formulaires prévus à cet effet par le Service du loisir, sport et culture (annexe 3)
- les amendements aux règlements généraux
- la publicité et le calendrier des activités
- la tarification des activités, en cours d'année
- le bilan financier et les prévisions budgétaires (annexe 4)
- le rapport d'activités

Assemblée générale :

Aviser le Service du loisir, sport et culture de la date de son assemblée générale annuelle et/ou son assemblée générale spéciale et accepter la présence d'un délégué observateur de la Municipalité.

Cessation d'activités :

En cas de cessation des activités d'un organisme, la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan ne se porte pas responsable des dettes et/ou engagements qui auraient pu être contractés par l'organisme. De plus, la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan devient propriétaire par intérim des biens de l'organisme et dans ce cas, s'engage à les transférer à tout organisme reconnu œuvrant dans le même champ d'activités. Un protocole d'entente doit être signé avec l'organisme concerné.

### 3. LE SOUTIEN

#### 3.1 Définition :

Cette politique en est une de reconnaissance mais aussi de soutien. Les organismes qui auront entrepris des démarches en vue de se voir reconnaître par la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan sont en droit de s'attendre, suite à l'application de cette politique, à recevoir diverses formes de soutien.

Ce soutien touche les secteurs suivants: assistance technique, physique, professionnelle et financière. Ce soutien s'applique à l'ensemble des organismes qu'ils soient associés ou affiliés. De plus, pour certains types de soutien, les organismes doivent compléter divers prérequis qui nous permettent d'administrer l'ensemble des programmes offerts.

#### 3.2 Service de photocopie et de secrétariat :

Ce soutien est accessible à tous les organismes dans leur mission reliée aux loisirs en leur permettant de pouvoir recourir aux services suivants :

##### Photocopie :

Chaque organisme bénéficie d'un service de photocopie au tarif en vigueur à la Municipalité.

##### Traitement de texte :

Les organismes peuvent se prévaloir d'un service gratuit de traitement de texte pour les documents suivants:

- Convocation de l'assemblée générale annuelle ou spéciale;
- Procès-verbaux des assemblées générales;
- Règlements généraux;
- Production d'horaire et autres textes inhérents à la réalisation des activités.

*N.B.: pour tout travail de traitement de texte, un délai raisonnable est requis.*

Communication :

Les organismes peuvent faire valoir leur programmation auprès de toute la population par l'entremise du bulletin municipal ainsi que l'envoi de communiqués de presse dans les journaux de la région.

Centre de documentation :

Tous les organismes désireux de se procurer un livre de référence, un guide ou une étude se rapportant à la conduite des activités sous leurs responsabilités peuvent s'adresser au Service de la bibliothèque ou au Service du loisir, sport et culture qui verront à se procurer l'ouvrage demandé. Il est entendu que l'ouvrage demeure la propriété de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan. Ce service sera administré selon les règles présentement en vigueur à la bibliothèque.

**3.3 Assistance physique :**

Afin d'aider les organismes dans la réalisation de leurs activités, la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan met à la disposition des organismes des terrains, des locaux et des équipements, sous forme de prêt ou de location. Ils peuvent donc bénéficier des services suivants :

Terrains extérieurs :

La Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan met à la disposition des organismes divers terrains extérieurs pour la pratique de leurs activités. Dans tous les cas, les organismes doivent faire connaître, par écrit ou en appelant au Service du loisir, sport et culture, leurs besoins pour la saison d'activités en précisant clairement la nature des activités qui seront pratiquées.

Programme parcs-écoles :

Grâce à des protocoles d'entente qui lient la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan à la Commission scolaire des Samares, la Municipalité dispose de locaux (gymnase, auditorium, palestres, etc.) qu'elle met à la disposition des organismes. Dans tous les cas, les organismes doivent faire connaître, par écrit ou en appelant au Service du loisir, sport et culture, leurs besoins pour la saison d'activités en précisant clairement la nature des activités qui seront pratiquées.

*N.B. : le Service du loisir, sport et culture est l'unique responsable de la réservation des locaux auprès des écoles et de la Commission scolaire des Samares.*

Local pour réunion :

Dans tous les cas, les organismes doivent déposer la demande au Service du loisir, sport et culture en précisant l'objet de la rencontre. Le Service du loisir, sport et culture est responsable de la tenue du registre des réservations.

Permis de sollicitation :

Afin de tenir diverses activités de financement, les organismes peuvent demander, sans frais, un permis de sollicitation selon le règlement 432-2006 au Service des permis de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan en présentant leur confirmation de reconnaissance. Ce permis est sans frais pour l'organisme et celui-ci peut se prévaloir de ce service après avoir satisfait aux exigences de l'article 14 dudit règlement, plus d'une fois par année.

**3.4 Assistance professionnelle :**

Cette forme d'assistance représente et concrétise toutes les intentions du Service du loisir, sport et culture en regard d'un nouveau partenariat avec les organismes du milieu.

Le Service du loisir, sport et culture met à la disposition des organismes une présence professionnelle disponible afin de les assister dans leurs activités de développement, leur restructuration et leur mobilisation.

Nous comptons, par ce soutien, améliorer nos relations avec les organismes, les rendre plus en mesure de répondre aux attentes de leurs membres mais d'abord et avant tout, les aider à mieux desservir la collectivité de Saint-Roch-de-l'Achigan. Ils peuvent donc compter sur l'assistance de notre professionnel pour les démarches suivantes :

Structuration de l'organisme :

- demande d'incorporation
- création de la structure

- conduite d'une assemblée générale
- conception d'un organigramme
- préparation d'un ordre du jour

Planification financière :

- préparation du budget
- tarification
- conseil sur l'autofinancement
- service de paie

Programmation :

- identification des objectifs
- identification de la clientèle
- évaluation du déroulement
- horaire

Communication :

- conseil sur la préparation d'une campagne publicitaire
- préparation d'une conférence de presse
- rediffusion de communiqués dans les journaux et bulletins municipaux

Recrutement et formation des bénévoles :

- préparation d'une campagne de recrutement
- organisation de divers stages de formation des bénévoles relativement à la conduite d'une assemblée, la planification, la gestion, etc.

Consultation :

- conduite d'une assemblée
- préparation des questionnaires

Dans tous les cas, pour recevoir ce soutien, l'organisme doit s'adresser au Service du loisir, sport et culture qui voit à référer l'organisme à la personne ressource appropriée. Toutefois, dans certains cas, le Service du loisir, sport et culture peut proposer à l'ensemble des organismes divers services tel que la formation des bénévoles.

### **3.5 Assistance financière :**

Au cours des années antérieures, la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan a octroyé à divers organismes du milieu une assistance financière. Cette assistance a été consentie à la suite d'une analyse des diverses demandes adressées à la Commission municipale des loisirs par les organismes. Cette analyse portait sur certains aspects de la demande et plus particulièrement sur l'achat d'équipements et/ou de fonctionnement.

La présente politique de soutien statue sur ce type d'assistance et définit clairement les règles de conduite qu'entend suivre la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan en cette matière.

L'assistance financière n'est pas automatique et doit être approuvée par résolution du conseil municipal. La Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan peut assister financièrement les organismes à partir de la méthode de critères pondérés (annexe 1). Cette méthode consiste à accorder à chaque organisme demandeur un pointage en fonction de certains critères et d'allouer par la suite, proportionnellement au pointage de chacun, un pourcentage de ses disponibilités financières.

La pondération des critères peut être effectuée par la Commission municipale de loisirs en fonction des objectifs de développement poursuivis par la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan. Ces objectifs sont, bien sûr, évolutifs et seront nécessairement modifiés et ajustés d'année en année.

Les organismes désireux de se prévaloir de cette assistance doivent remplir le formulaire de demande de reconnaissance officielle et d'assistance financière et déposer divers documents qui viennent expliquer la demande.

### **CONCLUSION**

Cette politique de reconnaissance et de soutien des organismes constitue, selon nous, un jalon important dans le développement du loisir à Saint-Roch-de-l'Achigan. Par cette politique, la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan clarifie et précise les règles qui encadrent ses relations avec les organismes.

Cette politique n'est pas immuable et nous sommes persuadés que le temps et les diverses expériences sauront la modeler afin qu'elle réponde le plus parfaitement possible à la réalité de Saint-Roch-de-l'Achigan et surtout aux besoins des organismes, de ses membres et de la population Achiganoise.

*Rédaction originale : 30 septembre 1997*

*Révision de la méthode des critères pondérés : 4 mai 2000*

*Révision complète de la politique et des critères pondérés : 4 septembre 2007*